

L'Assurance maladie - Risques professionnels et l'INRS proposent des outils opérationnels pour aider les très petites entreprises à prévenir les risques au travail

Dans le cadre du programme conduit par l'INRS et l'Assurance maladie - Risques-professionnels à destination des très petites entreprises (TPE), plusieurs nouvelles offres ont été récemment mises en ligne sur les sites de l'INRS et Ameli. Les secteurs concernés sont les métiers de bureaux, incluant une rubrique dédiée au télétravail, les commerces de bouche (boucherie-charcuterie, poissonnerie, boulangerie-pâtisserie-chocolaterie-glacerie, commerces alimentaires de proximité), les industries graphiques, la collecte et le traitement des déchets et les métiers des soins esthétiques et de la coiffure. De nombreuses nouvelles offres sont prévues d'ici la fin de l'année 2021 (**encadré ci-dessous**).

Depuis une dizaine d'années, les TPE ont été identifiées comme une cible prioritaire des différentes politiques de promotion de la santé et de la sécurité au travail, que ce soit en France ou au niveau européen.

Le programme en cours s'adresse en priorité aux entreprises de 1 à 19 salariés. Celles-ci représentent 93 % des entreprises françaises employant au moins un salarié, et plus de 5,2 millions de salariés, soit 27,5 % d'entre eux. En matière de sinistralité, ce sont près de 145 000 accidents du travail (AT) déclarés chaque année par ces entreprises (22,2 % des AT en 2018).

Les secteurs d'activité concernés par les nouvelles offres

Restauration – Hôtellerie – Commerces

- Restauration traditionnelle
- Restauration rapide
- Traiteurs - organisation de réception
- Hôtellerie
- Boulangerie – pâtisserie – chocolaterie – glacerie
- Commerces d'alimentation de proximité
- Boucherie – charcuterie
- Poissonnerie
- Commerce de gros alimentaire
- Commerce de détail non alimentaire
- Commerce de gros non alimentaire

Transports et environnement

- Tri et traitement des déchets
- Collecte des déchets
- Transport routier de marchandises
- Transport routier de voyageurs
- Déménagements
- Ambulances
- Messagerie - Fret Express

Services

- Activités de bureau
- Coiffure
- Soins esthétiques
- Métiers de la propreté
- Vétérinaires

- Aide à domicile
- Clubs sportifs
- Accueil de jeunes enfants
- Milieu associatif

Industrie / Métallurgie / Plasturgie

- Industries graphiques
- Traitement et revêtement des métaux
- Mécanique industrielle
- Métallerie, travaux des métaux
- Réparation automobile
- Commerce automobile
- Plasturgie

Filière agricole tropicale

L'approche retenue s'appuie sur une expérimentation menée entre 2014 et 2017 sur quatre métiers : la restauration traditionnelle, le transport routier de marchandises, les garages et les maçons. Cette expérimentation a permis de définir les grands principes à mettre en œuvre afin d'accompagner ces petites entreprises dans leurs actions de prévention :

- **Privilégier une approche sectorielle ou « approche métier ».** Cette approche permet de cibler les principaux risques rencontrés dans chaque profession et facilite l'appropriation de la démarche par la contextualisation de ces risques au sein d'un environnement ou d'un processus de production immédiatement identifiable par le chef d'entreprise.

- **Proposer des solutions de prévention directement opérationnelles,** ces entreprises ne disposant ni du temps ni des compétences en interne pour conduire une démarche approfondie d'analyse de leurs risques et formaliser un plan d'action adapté. Cette prévention « prescrite » répond à la demande de solutions concrètes exprimée par ces entreprises principalement mobilisées sur des enjeux de courts termes, économiques, techniques, commerciaux.

- **S'appuyer sur des partenaires connus de ces entreprises,** les Organisations professionnelles principalement mais également certains OPCO (opérateurs de compétences), les chambres consulaires, ou localement certains services de Santé au travail. Ces partenaires sont indispensables à la fois dans la construction d'une offre adaptée à chaque métier puis, dans un second temps, dans le déploiement de cette offre auprès des entreprises.

- **Proposer une offre de services cohérente,** facilement accessible et dans la mesure du possible **directement utilisable** par l'entreprise elle-même, sans accompagnement ou formation particulière, en s'appuyant sur une offre d'outils et de produits disponibles en ligne.

Si l'approche sectorielle est un élément clé de la promotion de la santé et de la sécurité au travail auprès des petites entreprises, elle constitue également un défi en termes de ressources à mettre en œuvre pour répondre aux besoins de l'ensemble des secteurs potentiels (la nomenclature NAF comporte plus de 700 postes au niveau le plus détaillé).

Dans le cadre du programme TPE 2018-2022, un premier travail d'analyse statistique a été réalisé afin d'identifier les secteurs à cibler en priorité selon deux critères principaux : la part des entreprises de 1 à 19 salariés dans le secteur et les différents indicateurs de sinistralité AT-MP (accidents du travail-mala-

dies professionnelles). Au terme de cette démarche, trente-huit secteurs ont été identifiés dans tous les domaines d'activité, commerce, industrie, service, transports... Ces trente-huit secteurs couvrent 55 % des entreprises de 1 à 19 salariés mais sont à l'origine de 78 % des AT survenus en 2018 dans les entreprises de cette taille. Il s'agit donc bien de mener une approche ciblée sur les secteurs ayant la plus forte sinistralité en termes d'AT.

Pour chacun des métiers ciblés, une offre de services est développée en lien avec les organisations professionnelles concernées. Cette offre de services, en cours de réalisation, sera à terme constituée d'un outil d'aide à l'évaluation des risques sectoriel, en ligne et interactif, qui permettra aux entreprises d'éditer leur document unique d'évaluation des risques (DUER) et leur plan d'action, de différents produits d'édition (dépliants, fiches solutions, aide à l'acquisition de matériels), d'une offre dédiée à l'accueil des nouveaux embauchés et d'une offre de formation à la prévention des risques professionnels dédiée aux chefs d'entreprise TPE.

Afin de permettre aux entreprises un accès facilité à l'offre qui leur est dédiée, des pages internet sectorielles sont prévues sur les sites de l'INRS (www.inrs.fr) et de l'Assurance maladie (ameli.fr).

Pour les métiers mentionnés au début de cet article, les pages sont en ligne avec les premiers éléments de l'offre qui constituent un dépliant présentant les principaux risques et mesures de prévention associées par secteur et l'outil d'aide à l'évaluation des risques sectoriel (ex. Boucherie-charcuterie, [figure 1](#)). Élaboré sur la plateforme OiRA de l'agence européenne EU-OSHA, cet outil d'aide à l'évaluation des risques en ligne s'articule autour des différentes situations de travail spécifiques à chaque secteur. Pour chaque risque identifié, une question permet à l'entreprise d'évaluer son niveau de prise en compte de ce risque, puis de sélectionner les « mesures déjà en place » ou les « mesures à mettre en œuvre » à partir d'une liste pré-définie. L'outil permet également d'ajouter des risques et des mesures propres à l'entreprise. Au terme de la démarche d'évaluation, celle-ci pourra télécharger son rapport d'évaluation (DUER) et le plan d'actions associé.


L'ensemble des offres sectorielles seront mises en ligne d'ici la fin de l'année 2021, puis chaque offre sera progressivement complétée, notamment par la création de plusieurs « fiches solutions », qui permettront de détailler les mesures de prévention à mettre

Figure 1 : L'offre en ligne pour les boucheries-charcuteries

Boucherie – Charcuterie : des solutions pour agir

Trouvez des ressources et un accompagnement pour mettre en oeuvre vos actions de prévention.

Évaluez les risques dans votre entreprise



Outil d'évaluation des risques professionnels - Boucherie - Charcuterie

Cet **outil en ligne (OIRA)**, adapté à votre métier, en libre accès, vous permet d'évaluer les risques professionnels dans votre entreprise ; de réaliser et mettre à jour votre document unique et de mener des actions de prévention dans votre entreprise.

Accédez à l'outil
Accédez à la présentation de l'outil

En complément de cet outil : reportez-vous au **Plan d'actions Covid-19**

Trouvez un accompagnement près de chez vous




Les Caisses régionales de l'Assurance maladie – Risques professionnels (Carsat, Cramif, CGSS) peuvent vous apporter appui et conseil pour conduire vos actions de prévention des risques professionnels.

Pour en savoir plus : www.ameli.fr

Consultez une sélection de publications (fiches pratiques, brochures, dépliants, etc.)

– Dépliant

DEPLIANT 11/2020 | ED 6382



Boucherie - Charcuterie

Ce dépliant présente les principaux risques liés aux secteurs de la boucherie et de la charcuterie ainsi que les mesures de prévention à mettre en oeuvre.

en œuvre sur une sélection de risques spécifiques à chaque profession. Des fiches sont ainsi d'ores et déjà disponibles, notamment pour la restauration traditionnelle, le commerce de détail non alimentaire, le transport routier de marchandises et les prothésistes optiques.

Une campagne de communication pilotée par l'Assurance maladie - Risques-professionnels, accompagne la sortie des différents outils, associant communiqué de presse, campagne en ligne et achat d'espaces dans la presse professionnelle afin d'assurer le soutien promotionnel de cette action de grande ampleur.